



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 27 février 2024 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame et monsieur les conseillers-ères Tiffany-Lee Norris Parent et Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, Lyne Savaria, directrices générales adjointes, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Bisson, Daniel Feeny, attachés politiques, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, Centre de services de Hull, Mathieu Boissinot, coordonnateur, Bureau de coordination du centre-ville, Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, Centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, Centre de services de Gatineau et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CP20240227-P1

ADOPTION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET NOUVEAU BUDGET DE LA RUE TAYLOR

Présentation par mesdames Catherine Marchand, Lyne Savaria et monsieur Mathieu Boissinot.

Les objectifs de la présentation sont de :

- adopter le concept d'aménagement de la rue Taylor dans le secteur du ruisseau de la Brasserie;
- prévoir le financement du projet de réaménagement de la rue Taylor.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Mise en œuvre;
- Échéancier;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

Approuver le concept d'aménagement de la rue Taylor : rue partagée et promenade riveraine;

Prévoir un montant de 6,8 M\$ pour l'année 2026 à l'exercice du PIVM 2025-2029 dans le but de mettre en œuvre la phase 1 du projet de réaménagement urbain de la rue Taylor.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Marc Bureau appuiera ce projet. Il demande par ailleurs si la CCN (Commission de la capitale nationale) est propriétaire de certains terrains et des réponses sont données par madame Catherine Marchand. Elle ajoute qu'une consultation publique est à venir concernant les intentions de la CCN.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite savoir quels sont les coûts pour l'asphaltage et des précisions sont présentées par monsieur André Turgeon, avec distinction sur le type de rues à asphaltier. Monsieur Duggan demande par ailleurs quels seraient les projets advenant une enveloppe budgétaire disponible de 1 M\$ et monsieur le conseiller Steven Boivin demande de préciser la question. Monsieur Duggan souhaite plutôt commenter relativement aux choix qui devront être faits.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne qu'elle souhaiterait avoir plus de liens entre ce projet et ceux à venir. Elle aimerait également que les demandes budgétaires soient mises en attente pour avoir une vision globale. Des précisions sont données par madame Marchand en ce qui a trait aux recommandations formulées. Elle réfère aussi à différents rapports (notamment celui de l'Observatoire du développement de l'Outaouais) ayant mené aux travaux réalisés, dans un contexte de priorisation des activités.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu'il y a peu d'investissement aux abords des berges du ruisseau de la Brasserie au cours des dernières années et note la patience des citoyens de ce secteur. Il ajoute qu'il s'agit d'un secteur enclavé, qui dispose toutefois de plusieurs possibilités. Monsieur Moran mentionne que la vision présentée est une première phase et que d'autres éléments devront être réalisés dans l'avenir, pour assurer la réussite du projet (fonderie et Montcalm). Il approuvera les recommandations.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin confirme que des investissements sont requis dans ce secteur depuis de nombreuses années. Il félicite les équipes pour le concept proposé et souligne l'implication passée d'une ancienne conseillère municipale dans ce dossier.

Monsieur le maire Daniel Champagne confirme son appui au projet, en référant aux propositions passées. Il demande par ailleurs comment ce projet s'agencera avec d'autres infrastructures en place. Monsieur Mathieu Boissinot confirme que ce projet fait partie de la phase 2 de la voie Montcalm, qui apportera des opportunités de concilier le lien cyclable, avec explications.

Madame la conseillère Caroline Murray ajoute que ce projet lui fait penser au projet de la place Champlain à Québec, confirmant son appui. Elle mentionne aussi que des phases subséquentes seront requises et que l'aménagement proposé sera attrayant.

Monsieur Bureau mentionne qu'un ancien maire était allé voir des projets similaires aux États-Unis. Relativement à la diapositive 11, il fait référence aux différents liens qui seront faits avec le centre-ville.

Monsieur Moran mentionne qu'il s'agit de la première rue partagée, nouveau concept à Gatineau. Les piétons auront donc l'avantage, suivi des cyclistes et des automobiles. La mobilité active sera donc priorisée. Ce projet permettra de rêver. Concernant la réduction du pavé pour du béton, il mentionne que ce changement est souhaité par plusieurs. Il adresse par ailleurs un questionnaire en ce qui a trait au maintien des poteaux et au stationnement des résidents.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande quels seront les plans pour nettoyer le ruisseau de la Brasserie. Un suivi à cet effet sera fait par l'administration ultérieurement.

Madame Kamanyana souhaiterait savoir quelles autres demandes seront présentées pour le centre-ville vs 6.8 M\$ demandé. Elle aurait aimé avoir une réflexion quant aux projets à venir, pour avoir le projet global. Elle n'est pas contre le projet, mais souhaiterait connaître la vision pour le centre-ville.

Monsieur Moran mentionne que les besoins sont là pour le centre-ville et que 20 M\$ étaient prévus pour ce secteur, qui ont été dépensés ailleurs.

Les membres sont en accord avec les recommandations présentées et une résolution sera présentée à cet effet à une prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 9 h 59.

Mesdames Catherine Marchand, Rita Chaine et monsieur Mathieu Boissinot quittent la rencontre.

M^e Séléna Beaumont-Demers, chef d'unité et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, Greffe se joignent à la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 10 h 12.

CP20240227-P2

INFORMATION - ÉLECTION PARTIELLE 2024

Présentation par M^e Véronique Denis et M^e Séléna Beaumont-Demers

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les dispositions applicables de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) lors de la vacance d'un poste de maire;
- présenter le calendrier de l'élection partielle.

Plan de la présentation :

- Mise en contexte;
- État de situation;
- Communication - Information.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mario Aubé se questionne sur la possibilité pour un élu de déposer une candidature. Il se demande s'il doit démissionner de son poste et à quel moment.

M^e Véronique Denis mentionne que l'élu devra démissionner de son poste avant le dépôt de sa candidature. Une élection partielle pourra être tenue pour combler le poste de conseiller vacant dans un tel cas, le tout, selon le calendrier électoral.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande s'il y aura des bureaux de vote dans les résidences de personnes âgées. M^e Denis mentionne que cette possibilité sera analysée dans le cadre de la mise en œuvre des élections.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 23.

M^e Séléna Beaumont-Demers et M^e Camille Doucet-Côté quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 10 h 34.

Mesdames Sonia Blouin directrice adjointe et Valérie Camden, responsable, Arts, culture et lettres, se joignent à la rencontre.

Monsieur le conseiller Denis Girouard prend son siège.

CP20240227-P3

INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD

Introduction par madame la conseillère Isabelle N. Miron.

Présentation par mesdames Valérie Camden et Sonia Blouin et monsieur Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est de faire accepter par le conseil municipal la recommandation du jury de concours afin d'octroyer le contrat aux artistes lauréats pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public au centre communautaire Saint-Gérard du secteur de Gatineau dans le cadre du concours municipal d'intégration des arts à l'architecture.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Impacts – Enjeux;
- Échéancier;
- Communication – Information;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :**CP-ACL-2024-01**

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre Nature 1 des artistes Julien Boisseau et Catherine Ouellet-Cummings au centre communautaire Saint-Gérard dans le cadre du concours municipal d'intégration des arts à l'architecture.

CP-ACL-2024-02

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et les artistes, Julien Boisseau et Catherine Ouellet-Cummings, au montant de 33 449,25\$ taxes incluses pour la réalisation et l'installation de l'œuvre Nature 1.

CP-ACL-2024-03

Autoriser la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat d'exécution pour la réalisation de l'œuvre Nature 1 entre la Ville de Gatineau et les artistes, Julien Boisseau et Catherine Ouellet-Cummings, ainsi que toute modification ou avenant audit contrat.

CP-ACL-2024-04

Autoriser le trésorier à émettre les chèques aux artistes lauréats selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2024-05

Autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Jean Lessard remercie le service et les membres du jury qui ont participé au choix de l'œuvre.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si des points sont attribués aux artistes originaires de la région et adresse un questionnement sur la pérennité de l'œuvre. Concernant les artistes, madame Sonia Blouin mentionne que ce concours avait été ouvert à la grandeur du Québec, sans pointage supplémentaire sur la provenance des artistes. D'autres concours se limitent cependant aux artistes de la région. En ce qui a trait à la pérennité, madame Valérie Camden fournit des explications sur les matériaux utilisés, visant une durée de 15 ans.

Les membres sont en accord avec les recommandations présentées et une résolution sera inscrite dans ce dossier à la prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 49.

Mesdames Sonia Blouin, Valérie Camden, Marie-Hélène Rivard et monsieur Martin Bisson quittent la rencontre.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège.

Reprise du comité plénier public à 13 h 14.

Madame Isabelle Veilleux, directrice, Bureau du développement économique et monsieur Adel El Zaïm (UQO) se joignent à la rencontre.

CP20240227-P4

CENTRE D'INNOVATION EN TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE DE GATINEAU

Présentation par madame Isabelle Veilleux et monsieur Adel El Zaïm (UQO).

L'objectif de la présentation est d'appuyer le projet de centre d'innovation en cybersécurité et technologies numériques

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Échéancier;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

D'appuyer le projet de mise sur pied d'un Centre d'innovation en cybersécurité et technologies 01 numériques;

D'autoriser l'administration à résilier l'entente actuelle portant sur le projet de zone d'innovation avec le Centre de recherche en technologies langagières (Cilex);

D'autoriser le trésorier à affecter les sommes résiduelles de 300 000 \$ de cette entente, afin d'appuyer la réalisation du projet.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Marc Bureau souhaite remercier les services pour la relance de ce projet, suite au refus du gouvernement pour les zones d'innovation. Il demande par ailleurs si le projet a des appuis des différents paliers de gouvernement et si de tels appuis sont requis. Monsieur Adel El Zaïm confirme ne pas avoir encore de tels appuis, qui ne sont pas requis à ce stade. Monsieur Bureau souligne les efforts mis en place pour regrouper les acteurs concernés, considérant la nécessité d'avoir un tel projet.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne le travail accompli, mais surtout le leadership de l'UQO et la concertation de différents acteurs pour proposer une nouvelle mouture du projet. Il mentionne l'accueil chaleureux du projet par la Commission de développement économique. Il mentionne l'importance que la Ville de Gatineau devienne une référence dans un domaine tel que celui proposé. Concernant les recommandations du comité exécutif, il se dit satisfait de la reconduction proposée du montant de 300 000 \$.

Monsieur le conseiller Mike Duggan soulève un questionnement en ce qui a trait à la barrière linguistique entre celle utilisée par le domaine des technologies de l'information et la langue utilisée à Gatineau. Monsieur El Zaïm répond que l'UQO est une université francophone, mais qu'elle évolue au 21^e siècle, ajoutant que certaines recherches se font en anglais. Le projet a des objectifs internationaux et des exemples sont présentés.

Madame la conseillère Olive Kamanyana insiste sur l'importance des partenariats dans le contexte des budgets limités des municipalités. Elle espère que le financement de la Ville soit un incitatif pour aller chercher une crédibilité et d'autres financements. Madame Kamanyana croit que la Ville investira 600 000 \$, considérant que ID Gatineau est aussi financé par la Ville. À la page 20, madame Kamanyana mentionne qu'elle aurait apprécié avoir une simulation des retombées économiques pour la collectivité, afin de permettre une validation ultérieure des hypothèses. Monsieur El Zaïm rappelle qu'il s'agit ici de la première étape, d'une phase de démarrage, avec explications des étapes qui seront réalisées. La deuxième étape permettra une évaluation des retombées économiques, suite au plan d'affaires qui sera mis en place. Il mentionne que des demandes seront formulées au gouvernement provincial pour ce projet.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande pourquoi, dans les retombées, il n'y a pas d'objectifs mesurables afin de permettre une reddition de comptes. Il demande par ailleurs pourquoi l'intelligence artificielle ne fait pas partie du projet, si cet aspect fait partie des technologies numériques. Monsieur El Zaïm mentionne que Montréal est un centre de force en ce qui a trait à l'intelligence artificielle et qu'il faudrait regarder comment on peut travailler avec d'autres acteurs, sans réaliser les mêmes travaux. En cybersécurité, il est cependant possible de faire beaucoup à Gatineau, avec les partenaires impliqués.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande comment la Ville pourra s'assurer du respect de son engagement, notamment dans la phase 2. Il demande par ailleurs des précisions sur le site dédié et sur les partenaires actuellement identifiés. Monsieur El Zaïm confirme que le projet évoluera au centre-ville, en respect du partenariat mis en place avec la Ville. Il ajoute que la revitalisation du centre-ville préoccupe également l'UQO. Concernant le site dédié, aucun plan n'a encore été conçu, mais monsieur El Zaïm présente des exemples existants ailleurs et informe les élus des besoins identifiés. Concernant les partenaires, il mentionne qu'un plan existe pour la suite des choses, suivant la présentation de ce jour. Madame Isabelle Veilleux fait mention des différents partenaires potentiels qui pourraient se retrouver dans un même lieu et donne des exemples d'activités qui pourraient y être tenues.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que le gouvernement fédéral pourrait être un client potentiel et demande comment le projet pourrait répondre aux besoins du gouvernement. Monsieur El Zaïm confirme que des suivis seront faits auprès du gouvernement fédéral, notamment auprès de DEC (Développement économique Canada) pour un appui financier. Les entreprises pourront fournir des services au gouvernement et le centre sera en appui à ces entreprises. L'accès au marché fédéral a effectivement été discuté lors des rencontres préparatoires.

Monsieur Sabourin demande à nouveau si des livrables qui pourront être identifiés. Madame Veilleux prend note de la demande d'intégrer certains indicateurs au protocole d'entente à intervenir.

Monsieur Duggan souligne l'intérêt commercial pour certains aspects de la transformation numérique, parfois controversés. Il fait mention de la monnaie numérique et de l'identité numérique et demande dans quelle mesure le centre pourra répondre aux citoyens qui voudront connaître les projets financés. Monsieur El Zaïm fait mention d'une éducation sociale requise, avec exemples.

Monsieur le conseiller Steven Boivin demande si certains travaux réalisés depuis 2021 pourront être utilisés dans le cadre du nouveau projet proposé. Madame Veilleux mentionne que nous ne pourrions récupérer 100% des sommes investies, mais fait mention d'activités qui pourront se continuer. Nonobstant la non-désignation comme zone d'innovation, la Ville a quand même fait certains acquis et madame Veilleux en fait mention.

Les membres sont en accord avec les recommandations présentées et une résolution sera inscrite dans ce dossier à la prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 14 h 15.

Mesdames Isabelle Veilleux, Catherine Bellemare et monsieur Adel El Zaïm quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 14 h 30.

Madame Chantal Marcotte, directrice et monsieur Bruno Desautels, chef de division, Eau et matières résiduelles se joignent à la rencontre.

CP20240227-P5

ANALYSE POUR LA FOURNITURE DE BACS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES RÉSIDUS VERTS

Présentation par madame Chantal Marcotte, accompagnée de monsieur Bruno Desautels.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter l'analyse des différents scénarios pour la fourniture de contenants supplémentaires aux citoyens pour la collecte des résidus verts;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- État de la situation;
- Situation souhaitée;
- Scénarios – Options;
- Impacts – Enjeux;
- Échéancier;
- Communication – Information;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-EMR-2024-005

Rejeter le scénario 1, soit la fourniture d'un bac brun supplémentaire 240 l sur demande.

CP-EMR-2024-006

Rejeter le scénario 2, soit le remplacement complet des bacs bruns 80 l par des bacs 240 l.

CP-EMR-2024-007

Rejeter le scénario 3, soit la fourniture d'un bac brun 80 l, 120 l ou 240 l aux nouvelles constructions ou lors du bris d'un bac brun.

CP-EMR-2024-008

Maintenir la fourniture de bacs bruns 80 l aux unités visées et poursuivre les efforts de communication en lien avec la réduction à la source des résidus verts.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steven Boivin demande des précisions sur la recommandation du comité exécutif (recommandation 04). Il souhaite confirmer qu'un citoyen pourra acquérir son propre bac, acheté dans un magasin à grande surface et que ceux-ci seront collectés. À cet effet, il demande si l'option 1B ne pourrait pas être retenue, avec rabais pour les citoyens. Monsieur le conseiller Mario Aubé rappelle des discussions tenues lors d'une précédente rencontre de comité plénier, en réponse à un besoin identifié par certains citoyens qui ont un plus grand besoin pour les résidus verts. Monsieur le maire Daniel Champagne ajoute que les gens deviennent imputables et responsables de leurs propres bacs, s'ils l'achètent, contrairement aux bacs fournis par la Ville.

Sur la question des communications, monsieur le conseiller Jean Lessard veut s'assurer qu'une sensibilisation sera faite rapidement et demande si des rencontres d'information seront prévues. Madame Chantal Marcotte mentionne que le contrat actuel est en vigueur jusqu'au 30 mai, avec précision sur les suivis prévus à l'automne et la présence supplémentaire d'agents de sensibilisation sur le terrain pour une période de six mois. Monsieur Bruno Desautels confirme par ailleurs qu'un plan de communication est présentement en élaboration.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande si l'option d'utilisateur payeur fonctionnerait avec le 80l et à qui seront les frais. Madame Marcotte mentionne que pour les trois filières actuelles, il n'y a pas de principe d'utilisateur payeur, que ce principe aurait été applicable pour un bac supplémentaire. Donc, actuellement, les frais d'entretien sont à la Ville. Monsieur Chagnon demande s'il y aura des standards pour accompagner les citoyens dans l'achat de leur propre bac. Pour la conformité, madame Marcotte confirme que les types de bacs seront identifiés.

Monsieur le conseiller Denis Girouard se questionne quant à la limite de sacs vs non-limite pour les bacs. Il soulève par ailleurs que toute question relative au PGMR (plan de gestion des matières résiduelles) est complexe et demande si des communications pourront être disponibles pour les citoyens afin de clarifier le tout. Madame Marcotte précise que la collecte robotisée ne permet pas, à l'année, d'avoir des contenants à côté des bacs. Il y a une différence dans la collecte des sacs vs bacs pendant l'été. Madame Marcotte confirme qu'il y a eu beaucoup de changements dans les PGMR au niveau des dernières années, dans un objectif de réduire l'environnement et un souci d'amélioration continue. Monsieur Desautels rappelle la disponibilité de l'application DTRITUS.

Monsieur le maire souligne les efforts de la Ville en matière d'environnement. Il comprend que le dossier actuel est complexe, mais les efforts permettront d'atteindre les objectifs fixés. La clé du succès résidera dans les communications.

Monsieur le conseiller Marc Bureau adhère au propos de monsieur le maire et souligne le succès de DTRITUS. Il ajoute que les citoyens du Québec adhèrent aux mesures mises en place.

Monsieur Girouard souhaiterait qu'un moyen complémentaire à DTRITUS soit offert aux citoyens n'ayant pas accès à cette application.

Les membres sont en accord avec les recommandations présentées et une résolution sera inscrite dans ce dossier à la prochaine séance du conseil municipal.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la société de transport de l'Outaouais tenue le 30 novembre 2023

Fin du comité plénier public à 15 h 26.